

Animateur :	Laurent Fouché
Membres présents :	Mme Véronique Autexier MM. Patrick Bourabier, Philippe Brandy, Bruno Renon
Membre excusé :	Jean Guillen
Membres invités :	MM. Gilles Rouffignat (Président du District), Jean-François Selle (secrétaire général)
Membres absents :	Néant
Invités absents :	Néant

Dans le cadre de l'article 188 des RG de la FFF, les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée d'un appel, au plus tard le 22 du mois comme le stipule l'article 39.2 des RG du District) par lettre, par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à 2 jours francs pour les matchs de coupe et pour les 4 dernières rencontres des championnats départementaux (article 39.3 des RG du District). Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

SOMMAIRE

1° Introduction

- Accueil et formalités diverses
- Validation du PV précédent (PV n° 22 du 23/02/2022)
- Les infos (décès, rétablissements, félicitations)
- Agenda et information de l'Animateur

2° Sujet(s) « Pour décision »

- Report des rencontres
- Etude des « Forfaits » du 26 et 27 février 2022
- Tirage des coupes départementales

3° Sujet(s) « Pour information et échanges »

- Etude des courriers reçus

4° Questions et informations diverses

INTRODUCTION

Accueil : L'Animateur remercie les participants de leur présence et excuse les personnes qui lui ont fait part de leur absence.

Validation du PV précédent

Le PV n° 22 de la réunion de la commission des compétitions Séniors est approuvé sans modification. ([LIEN](#))

Informations de l'animateur

L'animateur et les membres de la Commission des compétitions séniors adressent leurs plus vifs et sincères remerciements à nos partenaires, le Crédit agricole pour l'accueil qui leur a été réservé à l'occasion du tirage au sort des ¼ et des 1/2 finales des coupes départementales, ainsi qu'à la Charente libre, pour la retransmission de ces tirages.

SUJET(S) « POUR DECISION »

1° - Report des rencontres

Compétition	Poule	Rencontre	Ancienne date	Nouvelle date	Horaire
Division 2	A	AS St Yrieix 2 – CR Mansle	20/02/2022	A DEFINIR	
Division 2	A	ES Champniers 2 – CR Mansle	05/02/2022	19/03/2022	20h00
Division 2	B	AL St Brice – FC Nersac	27/03/2022	20/03/2022	15h00
Division 3	B	Stade Ruffec 3 – CA St Même les Carrières	26/02/2022	19/03/2022	20h00
Division 4	D	CO La Couronne 3 – FC Nersac 2	27/03/2022	20/03/2022	15h00
Critérium à 7	B	ES Linars 3/ Chantillac	06/02/2022	06/03/2022	15h00

Décision 01 : Les membres de la Commission valident ces reports

2° - Etude des « Forfaits » du 26 et 27 février 2022

- Critérium à 7
Poule A : AC Gond-Pontouvre 3 du 27 février 2022 (1^{er} forfait)
Poule B : ET.S Linars 3 du 27 février 2022 (1^{er} forfait)

En l'absence de règlementation financière, les clubs concernés ne seront pas sanctionnés financièrement.

- Championnat départemental D2
Poule A : ET.S Linars 2 du 26 février 2022 (2^{ème} forfait)

- Championnat départemental D4
Poule A : F.C.C.L 4 du 27 février 2022 (2^{ème} forfait)

Les clubs concernés seront débités de **40 Euros** en application des tarifs Généraux (2021/2022)

- Championnat départemental D4
Poule E : F.C Rouillac 2 du 27 février 2022 (forfait général)
- Championnat départemental D5
Poule B : Taizé Aizie les Adjots 2 du 26 février 2022 (forfait général)

Les clubs concernés seront débités de **60 Euros** en application des tarifs Généraux (2021/2022)

- Championnat départemental D5
Poule C : ES Nercillac Réparsac 2 du 27 février 2022 (1^{er} forfait)
Poule E : AM.L Guimps 2 du 26 février 2022 (2^{ème} forfait)

Les clubs concernés seront débités de **30 Euros** en application des tarifs Généraux (2021/2022)

Décision 02 : Les membres de la Commission valident ces forfaits

3° - Organisation du tirage des ¼ et ½ finales de la Coupe de la Charente – Crédit Agricole – Trophée Maurice Brachet

En application de l'article 2-c du règlement de la Coupe de la Charente actualisé au 15 septembre 2021, les membres de la Commission des compétitions séniors procèdent au tirage des ¼ et des ½ finales.

1/4 de finale : rencontres avec 8 équipes (16 vainqueurs des 1/8èmes de finales)

Les rencontres se dérouleront le Dimanche 20 mars 2022 à 15h00 ou le Samedi 19 mars 2022 à 20h00 pour les clubs possédant un éclairage homologué.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il sera procédé directement à l'épreuve des tirs au but.

Les rencontres des ¼ de finales

MOUTHIERS SC 1 - CHARENTE LIMOUSINE FC 2

CONFOLENS FC 1 - ANG. LEROY CS 2

MA CAMPAGNE US 1 - ST YRIEIX AS 1

ALLIANCE FOOT 3B 2 - ST MICHEL CS 1

Les rencontres des ½ finales

CONFOLENS FC 1 ou ANG. LEROY CS 2/ MOUTHIERES SC 1 ou CHARENTE LIMOUSINE FC 2

MA CAMPAGNE US 1 ou ST YRIEIX AS 1/ ALLIANCE FOOT 3B 2 ou ST MICHEL CS 1

L'ordre définitif des rencontres sera déterminé par la Commission des compétitions séniors en fonction des résultats des ¼ de finales.

Les rencontres se dérouleront le Dimanche 17 avril 2022 à 15h00 ou le Samedi 16 avril 2022 à 20h00 pour les clubs possédant un éclairage homologué.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il sera procédé directement à l'épreuve des tirs au but.

3° - Organisation du tirage des ¼ et ½ finales de la Coupe du District – Crédit Agricole – Trophée Jacky Debris

En application de l'article 2-a du règlement de la Coupe du District actualisé au 15 septembre 2021, les membres de la Commission des compétitions séniors procèdent au tirage des ¼ de finales.

¼ de finales : 4 rencontres avec 8 équipes (8 vainqueurs des 1/8^{ème} de finales)

Les rencontres se dérouleront le Dimanche 20 mars 2022 à 15h00 ou le Samedi 19 mars 2022 à 20h00 pour les clubs possédant un éclairage homologué.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il sera procédé directement à l'épreuve des tirs au but.

Les rencontres des ¼ de finales

GENTE LA 1 - BOUEX US 1

MOSNAC AS 1 - BERNEUIL-SALLES ENT 1

NANTEUIL/VERTEUIL E. 1 - VILLEFAGNAN 1

CHABANAIS 1 - GENAC/MARCILLAC/GOUR 1

Les rencontres des ½ finales

NANTEUIL/VERTEUIL E. 1 ou VILLEFAGNAN 1/ CHABANAIS 1 ou

GENAC/MARCILLAC/GOUR

MOSNAC AS 1 ou BERNEUIL-SALLES ENT 1/ GENTE LA 1 ou BOUEX US 1

L'ordre définitif des rencontres sera déterminé par la Commission des compétitions séniors en fonction des résultats des ¼ de finales.

Les rencontres se dérouleront le Dimanche 17 avril 2022 à 15h00 ou le Samedi 16 avril 2022 à 20h00 pour les clubs possédant un éclairage homologué.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il sera procédé directement à l'épreuve des tirs au but

4° - Organisation du tirage des ¼ et ½ finales de la Coupe des Réserves – Crédit Agricole Trophée Pierre Labonne

En application de l'article 2-d du règlement de la Coupe des Réserves actualisé au 15 septembre 2021, les membres de la Commission des compétitions séniors procèdent au tirage des ¼ de finales.

1/4 de finales : 4 rencontres avec 8 équipes (8 vainqueurs des 1/8èmes de finales)

Les rencontres se dérouleront le Dimanche 20 mars 2022 à 15h00 ou le Samedi 19 mars 2022 à 20h00 pour les clubs possédant un éclairage homologué.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il sera procédé directement à l'épreuve des tirs au but.

Les rencontres des ¼ de finales

ST BRICE AL 3 - ST SEVERIN-PALL. ENT 2

ROULLET FC 3 - CHAMPNIERS ES 3

RUELLE OFC 3 - SIREUIL JS3

ST YRIEIX AS 3 - GRANDE CHAMPAGNE JS 2

Les rencontres des ½ finales

ST BRICE AL 3 ou ST SEVERIN-PALL. ENT 2/ CHAMPNIERS ES 3 ou ROULLET FC 3

RUELLE OFC 3 ou SIREUIL JS3/ YRIEIX AS 3 ou GRANDE CHAMPAGNE JS 2

L'ordre définitif des rencontres sera déterminé par la Commission des compétitions séniors en fonction des résultats des ¼ de finales.

Les rencontres se dérouleront le Dimanche 17 avril 2022 à 15h00 ou le Samedi 16 avril 2022 à 20h00 pour les clubs possédant un éclairage homologué.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il sera procédé directement à l'épreuve des tirs au but

Décision 03 : Les membres de la Commission valident le tirage des coupes Départementales

SUJET(S) « POUR INFORMATION ET ECHANGES »

- Néant

QUESTION(S) ET INFORMATION(S) DIVERSE(S)

4° - Etude des courriers reçus

- Néant

RECAPITULATIF DES DECISIONS DU 02/03/2022

N°	Thèmes	Décision	Pilote	Mise en œuvre
-	PV n°22 du 23/02/2022	Validé	-	-
1	Etude des Forfaits du 26 et 27 février 2022	Validé	Laurent Fouché	Immédiat
2	Report des rencontres	Validé	Laurent Fouché	Immédiat
3	Organisation du tirage des ¼ et ½ finales des Coupes Charente – District et Réserves	Validé	Laurent Fouché	Immédiat

La prochaine réunion est fixée au mercredi 09 mars 2022 à 17h00.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h30.

L'animateur
Fouché Laurent



Le Secrétaire
Brandy Philippe

